



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTY-FIRST YEAR

1294

th MEETING: 2 AUGUST 1966

ème SÉANCE: 2 AOÛT 1966

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1294).....	1
Adoption of the agenda	1
The Palestine question:	
(a) Letter dated 21 July 1966 from the Permanent Representative of Syria to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7419);	
(b) Letter dated 22 July 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7423).....	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1294).....	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question de Palestine:	
a) Lettre, en date du 21 juillet 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7419);	
b) Lettre, en date du 22 juillet 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7423) ...	1

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Documents of the Security Council (symbol S/...) are normally published in quarterly *Supplements of the Official Records of the Security Council*. The date of the document indicates the supplement in which it appears or in which information about it is given.

The resolutions of the Security Council, numbered in accordance with a system adopted in 1964, are published in yearly volumes of *Resolutions and Decisions of the Security Council*. The new system, which has been applied retroactively to resolutions adopted before 1 January 1965, became fully operative on that date.

*

* *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

TWELVE HUNDRED AND NINETY-FOURTH MEETING

Held in New York, on Tuesday, 2 August 1966, at 3 p.m.

MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le mardi 2 août 1966, à 15 heures.

President: Mr. Apollo K. KIRONDE (Uganda).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Bulgaria, China, France, Japan, Jordan, Mali, the Netherlands, New Zealand, Nigeria, Uganda, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1294)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question:
 - (a) Letter dated 21 July 1966 from the Permanent Representative of Syria to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7419);
 - (b) Letter dated 22 July 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7423).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The Palestine question:

- (a) Letter dated 21 July 1966 from the Permanent Representative of Syria to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7419);
- (b) Letter dated 22 July 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7423)

1. The PRESIDENT: In accordance with the Council's previous decision, I invite the representatives of Syria, Israel and Iraq to take seats at the Council table in order to participate, without vote, in our discussion.

At the invitation of the President, Mr. G. J. Tomeh (Syria), Mr. M. Comay (Israel) and Mr. K. Khalaf (Iraq) took places at the Council table.

2. The PRESIDENT: I now propose to make my statement as representative of UGANDA.

3. Once again, for well over the 200th time, the Palestine question is before the Security Council. One's first reaction is that of awe and despair in attempting to address oneself to a problem of such magnitude and complexity, to one that seems to have

Président: M. Apollo K. KIRONDE (Ouganda).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Bulgarie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Jordanie, Mali, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1294)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question de Palestine:
 - a) Lettre, en date du 21 juillet 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7419);
 - b) Lettre, en date du 22 juillet 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7423).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question de Palestine:

- a) Lettre, en date du 21 juillet 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7419);
- b) Lettre, en date du 22 juillet 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7423)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la décision antérieure du Conseil, j'invite les représentants de la Syrie, d'Israël et de l'Irak à prendre place à la table du Conseil afin de participer, sans droit de vote, à notre discussion.

Sur l'invitation du Président, M. G. J. Tomeh (Syrie), M. M. Comay (Israël) et M. K. Khalaf (Irak) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je me propose maintenant de faire une déclaration en tant que représentant de l'OUGANDA.

3. Une fois de plus, pour la deux centième fois et davantage, le Conseil de sécurité est saisi de la question de Palestine. Notre première réaction est une réaction de terreur et de désespoir devant l'ampleur et la complexité du problème qui nous

defied all solutions for nearly two decades. One is tempted to wonder whether this is not indeed one of those hardy perennials possessing all the elements of longevity, if not eternity, which needs a brand new generation and a brand-new set of international circumstances before anything like a solution can be offered.

4. Under such circumstances, my delegation cannot help but feel extremely diffident in attempting to make a contribution which, while avoiding set phrases and hackneyed words, will be at once helpful and useful. Conscious of my delegation's responsibility as a member of the organ of the United Nations which has been charged with the special responsibility of promoting and maintaining the peace and security of nations, my delegation intends to discharge its responsibilities as objectively and as constructively as possible.

5. The case stated by Syria against Israel is straightforward and incontrovertible. Even Israel admits it and, in effect, says to this Council and to the world at large: "Since your Armistice Agreements, your demilitarized zones, your Truce Supervision Organization, your Security Council resolutions, have all failed to protect me against my neighbours, I have resorted to the law of the jungle where every man is for himself and the devil take the hindmost." The municipal law of civilized countries and the United Nations Charter all set their face against an aggrieved party's taking the law into his own hands except in self-defence against actual or threatened mischief. One could thus cite numerous resolutions and instances where this sort of action has been condemned in so many words by this Council. There can be no justification, moral or legal, for aerial bombings of a neighbouring territory in peacetime; all signatories to the United Nations Charter are under obligation to "settle their international disputes by peaceful means". To resort to armed invasion without recourse to the Security Council is to violate Article 2 of the Charter and to go against the very spirit and objectives of this Organization.

6. But condemnation of Israel by this Council alone would not establish peace in the Middle East. It behoves us to treat the problem in a wider context: to investigate the causes and to examine the events that preceded the incidents complained of. There is clear admission in the statement of the representative of Syria [1288th meeting] that the attacks on Israel are the work of "Palestinian Arab organizations striving to liberate their conquered and occupied territory". It is further admitted, if not explicitly at least by inference, that Syria does not regard itself as responsible for the rise of these organizations, or as capable of possibly stopping more than "1 million Arab refugees from struggling to restore their right to return to their homeland".

7. In my delegation's submission, every State is duty-bound to curb the activities of persons resident within its territorial boundaries. This applies to

occupe, problème qui semble n'avoir pu recevoir aucune solution pendant près de deux décennies. On pourrait se demander si ce n'est pas, en vérité, un de ces problèmes tenaces, persistants, doués de tous les attributs de la longévité, pour ne pas dire de l'éternité, qui exigent une génération entièrement nouvelle et une série de circonstances internationales également nouvelles avant que l'on puisse y donner quelque chose qui ressemble à une solution.

4. Dans ces conditions, ma délégation éprouve les plus grandes hésitations à essayer d'apporter une contribution qui, tout en évitant les lieux communs et les paroles ressassées, puisse être à la fois utile et constructive. Consciente de la responsabilité de ma délégation en tant que Membre de l'organe des Nations Unies chargé de la mission spéciale d'instaurer et de maintenir la paix et la sécurité des nations, ma délégation a l'intention de s'acquitter de ses responsabilités de façon aussi objective et constructive que possible.

5. L'affaire portée devant le Conseil par la Syrie contre Israël est tout à fait claire et incontestable. Même Israël l'admet et, en fait, dit au Conseil et au monde entier: "Puisque vos accords d'armistice, vos zones démilitarisées, votre organisme de surveillance de la trêve, les résolutions de votre Conseil de sécurité, n'ont pas réussi à me protéger contre mes voisins, j'ai eu recours à la loi de la jungle qui est: chacun pour soi et Dieu pour tous." Le droit interne des pays civilisés et la Charte des Nations Unies s'opposent à ce qu'une partie lésée se fasse justice elle-même à moins qu'elle n'agisse en état de légitime défense, lorsqu'elle est attaquée ou menacée. Nous pourrions citer de nombreuses résolutions et de nombreux cas où des mesures de ce genre ont été condamnées expressément par le Conseil de sécurité. Rien ne justifie, ni moralement, ni juridiquement, le bombardement aérien d'un territoire voisin en temps de paix; tous les signataires de la Charte des Nations Unies ont l'obligation de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques. Recourir à l'invasion armée sans avoir fait appel auparavant au Conseil de sécurité revient à violer l'Article 2 de la Charte et à aller à l'encontre de l'esprit même et des objectifs de notre organisation.

6. Cependant, si le Conseil de sécurité se bornait à prononcer une condamnation contre Israël, la paix ne serait pas, pour autant, rétablie au Moyen-Orient. Il nous incombe d'étudier le problème dans un contexte plus large; nous devons rechercher les causes et analyser les événements qui ont précédé les incidents ayant fait l'objet de la plainte. A la 1288ème séance, le représentant de la Syrie a clairement reconnu que les attaques livrées contre Israël sont l'œuvre "d'organisations d'Arabes de Palestine qui s'efforcent de libérer leur territoire conquis et occupé". Il a admis plus loin, sinon explicitement, du moins implicitement, que la Syrie ne se considère pas comme responsable de la création de ces organisations et qu'elle ne s'estime pas capable d'empêcher "1 million de réfugiés arabes de lutter pour recouvrer leur droit de retourner dans leur patrie".

7. Ma délégation estime que chaque Etat doit refréner les activités des personnes qui résident à l'intérieur de ses frontières territoriales. Ceci s'applique aux

States which give asylum to political refugees. Here I speak as a representative of a State which has nearly 100,000 refugees from neighbouring States and which has experienced, and still experiences, considerable difficulty in controlling the activities of these refugees. My delegation submits that the acceptance of refugees carries with it the correlative duty of controlling their political activities in case of any border violation by the refugees against their country of origin or against neighbouring States. The host State is held vicariously liable for the acts committed against the other States and is thus stopped from wriggling out of its international obligations. Consequently, the complaints before this Council must be considered in the broad context of the Palestine question. The events under review are not isolated cases of border attrition; they form part of a long series that fills the archives of the Mixed Armistice Commissions and they have been discussed by the Council ad nauseam.

8. The list of incidents enumerated in the statements made by both parties bears witness to the unsatisfactory state of affairs which unhappily exists in this region.

9. The Chief of Staff of the United Nations Truce Supervision Organization and his staff have done a magnificent job as watchdogs over the Israel-Arab frontier in investigating border incidents and in reporting to the Secretary-General. It appears, however, that although the Truce Supervision Organization has succeeded in keeping frontier disturbances in check and thereby preventing border incidents from flaring up into larger conflagrations, it does not have the competence or the means for dealing with the underlying causes of border tension. The United Nations Truce Supervision Organization was intended to be a temporary stop-gap measure and it was obviously never envisaged that it should concern itself with the multifarious political and other issues that bedevil the Arab-Israel relationship.

10. My delegation deplores the overt acts of violence which have characterized the Arab-Israel relationship since 1947, but I am firmly of the view that it is more important to focus on the real sources of these eruptions and to set up as a matter of urgency the necessary machinery with sufficient competence and capability to go to the root cause of the problem.

11. The Middle East, in terms of history, has always been a sensitive part of the world, and if the United Nations can succeed in bringing about peace among the nations of that part of the world, it would be a significant achievement and a substantial contribution to world peace and international security. Measures must be taken to introduce a peaceful climate into the area. We believe that the Arabs and the people of Israel, who have made a very valuable contribution over the centuries to the development of world civilization, should be and are able to acquire a broader vision of the difficulties that divide them and to overcome those difficulties.

Etats qui donnent asile à des réfugiés politiques. Je parle ici en tant que représentant d'un Etat qui abrite près de 100 000 réfugiés venant d'Etats voisins, et qui a éprouvé, et continue d'éprouver, d'énormes difficultés à surveiller les activités de ces réfugiés. De l'avis de ma délégation, accueillir des réfugiés entraîne, corrélativement, l'obligation de contrôler leurs activités politiques s'il y a violation de frontière par ces réfugiés soit contre leur pays d'origine, soit contre les Etats voisins. A l'Etat hôte incombe une responsabilité pour fait d'autrui pour tout acte commis contre les autres Etats et il lui est ainsi interdit d'éluder ses obligations internationales. En conséquence, les plaintes dont le Conseil est saisi doivent être replacées dans le contexte général de la question de Palestine. Les événements soumis à notre examen ne constituent pas des cas isolés de frictions aux frontières; ils font partie d'une longue série dont les dossiers remplissent les archives des Commissions mixtes d'armistice et ils ont été discutés à satiété par le Conseil.

8. La liste des incidents énumérés dans les déclarations émanant des deux parties témoigne de la situation peu satisfaisante qui malheureusement existe dans cette région.

9. Le Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine et son personnel ont admirablement accompli leur tâche de surveillance à la frontière israélo-arabe lorsqu'ils ont enquêté sur les incidents de frontière et fait rapport au Secrétaire général. Toutefois, bien que l'ONUST ait réussi à limiter les perturbations à la frontière et à empêcher ainsi que ces incidents de frontières se transforment en une conflagration plus sérieuse, il semble que cet organisme n'ait ni la compétence, ni les moyens de traiter des causes profondes de la tension frontalière. L'ONUST était destinée à jouer un rôle intérimaire; de toute évidence il n'a jamais été question que cet organisme s'occupe des multiples questions politiques et autres qui enveniment les relations israélo-arabes.

10. Ma délégation déplore les actes patents de violence qui caractérisent les relations israélo-arabes depuis 1947. Cependant, je suis fermement convaincu qu'il serait plus important de concentrer nos efforts sur la cause de ces éruptions et de constituer d'urgence le mécanisme nécessaire, doté de la compétence et des possibilités qui permettraient d'aller jusqu'à la racine de ce problème.

11. Dans l'histoire, le Moyen-Orient a toujours été une région instable et, si les Nations Unies arrivaient à établir la paix entre les nations qui vivent dans cette partie du monde, ce serait une réalisation importante et une réelle contribution à la paix et à la sécurité internationales. Il faut prendre des mesures propres à créer dans cette région un climat de paix. Nous pensons que les Arabes et le peuple d'Israël, qui ont apporté, au cours des siècles, une contribution inestimable au développement de la civilisation mondiale, devraient pouvoir acquérir une vision plus large des difficultés qui les séparent et surmonter ces difficultés, et nous croyons qu'ils en sont capables.

12. Mr. EL-FARRA (Jordan): I indicated in my intervention at the 1292nd meeting that I would be taking the floor to make some observations concerning certain specific points which Mr. Comay raised on that day. Notwithstanding the decision of the Council to discuss the two sub-items on our agenda separately, the representative of Israel sought, unsuccessfully, to link them together. I have already discussed this point at great length in my previous statements and I shall not waste the Council's time in discussing it again.

13. However, I should like to stress one important point. While sub-item (a) refers to the air attack carried out by the Israel Air Force against a Member State of the United Nations—as admitted by Israel inside and outside the United Nations—sub-item (b) deals with allegations of sabotage perpetrated by so-called individual infiltrators. All these allegations, all without exception, are based on the story of the guilty, the story of Israel.

14. Thus, in one case we have an official admission of guilt, but no valid evidence to substantiate the other. As my delegation has shown in previous interventions, all three charges are based on one-sided investigation reports. I do not think we are entitled to call the report dealing with sub-item (b), which reflects a one-sided investigation, an accurate report. Neither the Mixed Armistice Commission, nor the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization, nor the Secretariat of the United Nations, gave it that final, certain, accurate and exclusive character.

15. May I say, in this connexion, that in the very same case cited by Mr. Comay the other day the Chairman of the Jordan-Israel Mixed Armistice Commission had the following to say about such a one-sided investigation. I hope that this will enlighten our colleagues around this table. I have here a decision of the Chairman of the Mixed Armistice Commission vis-à-vis a one-sided investigation who said: "I consider, under the present circumstances, this Commission"—he is referring to the Mixed Armistice Commission—"should not pass upon this matter since it was solely a one-sided investigation in Israel." The Chairman of the Mixed Armistice Commission is refusing to give a decision because it was a one-sided investigation taking place in Israel. We are discussing the very same question right here. If this is the rule followed by the fact-finding commission, the Mixed Armistice Commission, I submit that it is not advisable for the Security Council—sitting thousands of miles away from the place where the events referred to in these allegations or charges are supposed to have taken place—to pass decisions and judgements on a one-sided investigation, since the facts are not established. We have precedents from that very Chairman, but in that case the Commission was meeting. Israel was not boycotting it; it was attending the meetings. I am referring to the Jordan-Israel Mixed Armistice Commission, with both parties present, being heard, and with this other element or evidence, the report of Israel. The Chairman refused to entertain that as evidence exclusively condemning Jordan or throwing light on its guilt.

12. M. EL-FARRA (Jordanie) [traduit de l'anglais]: A la 1292^{ème} séance, j'ai dit que je prendrais la parole pour présenter quelques observations sur certains points particuliers soulevés ce jour-là par le représentant d'Israël. Bien que le Conseil ait décidé de discuter séparément les deux points de notre ordre du jour, M. Comay a cherché, d'ailleurs sans succès, à les lier. Mais j'en ai déjà parlé très longuement dans mes déclarations précédentes et pour ne pas faire perdre de temps au Conseil je n'y reviendrai pas.

13. Il y a toutefois un aspect important que je voudrais souligner. Alors que le point a se réfère à l'attaque aérienne menée par l'aviation israélienne contre un Etat Membre des Nations Unies — ainsi qu'Israël l'a admis aussi bien aux Nations Unies qu'ailleurs — le point b traite de sabotages que l'on allègue avoir été effectués par de prétendus infiltrateurs agissant individuellement. Toutes ces allégations sans exception sont fondées sur les dires du coupable, sur les dires d'Israël.

14. Ainsi, d'une part il y a eu admission officielle de culpabilité, tandis qu'aucune preuve n'a été produite à l'appui de l'autre accusation. Comme ma délégation l'a montré dans ses déclarations précédentes, les trois accusations sont fondées sur les conclusions d'une enquête unilatérale. Je ne pense pas que nous ayons le droit de qualifier de fidèle le rapport relatif au point b, qui rend compte d'une enquête unilatérale. Ni la Commission mixte d'armistice syro-israélienne, ni le Chef d'état-major de l'ONUST, ni le Secréariat des Nations Unies n'ont reconnu à ce texte un caractère final, certain, exact et suffisant.

15. A ce propos, je voudrais dire que, dans le cas même cité l'autre jour par M. Comay, le Président de la Commission mixte d'armistice jordano-israélienne a exprimé une opinion à propos d'une telle enquête unilatérale. J'espère que ceci va éclairer mes collègues. J'ai sous les yeux une décision du Président de la Commission mixte d'armistice à propos d'une telle enquête unilatérale. Il a dit: "J'estime que, dans les circonstances actuelles, cette Commission" — il s'agit de la Commission mixte d'armistice — "ne devrait pas se prononcer en la matière car il n'y a eu en Israël qu'une enquête unilatérale." Le Président de la Commission mixte d'armistice a donc refusé de prendre une décision parce qu'il s'agissait d'une enquête unilatérale menée en Israël. C'est exactement la même question dont nous discutons ici. Si telle est la règle appliquée par l'organe chargé de déterminer les faits, la Commission mixte d'armistice, j'estime que le Conseil de sécurité — qui siège à des milliers de kilomètres du lieu où les faits allégués sont censés avoir eu lieu — ne devrait pas prendre de décision ni rendre de jugement sur la base d'une enquête unilatérale, puisque les faits n'ont pas été prouvés. Nous avons donc des précédents créés par le président lui-même, mais dans ce cas la Commission siégeait, car Israël ne la boycottait pas et participait aux séances. Je veux parler de la Commission mixte d'armistice israélo-jordanienne, où les deux parties étaient représentées et entendues, et qui disposait de cet autre élément de preuve, le rapport d'Israël. Le président a refusé de considérer ce rapport comme une preuve

16. We therefore continue to maintain that unless these charges are properly investigated by the Mixed Armistice Commission, which Israel is boycotting, we here in the Council cannot give effect to one-sided reports, which even the Chairman of the Mixed Armistice Commission would not accept under similar circumstances. I hope all colleagues will ponder this; it is very important. We cannot entertain such reports around this table. If we do, we will be not only creating a bad precedent but undermining the machinery created in the area to serve this specific purpose. In fact this machinery is there to deal with allegations of this nature.

17. Before leaving this point, I should just like to make one observation regarding Mr. Comay's reference to the building where the mine had been placed. I fully agree with him that the lives of people living in huts or modest accommodation are just as precious as the lives of more fortunate people anywhere in the world. It would, however, help the Council a great deal if Mr. Comay would convey these human sentiments to the Israel authorities which he represents. With their record of blood, murder and terror, they stand most in need of this advice. Perhaps he can also remind them that during the air attack of 14 July 1966, a six-year-old boy, Ismael Hamed, was murdered. He was seen lying on the road in a pool of blood. He had bled profusely from injuries received to his neck and shoulders. I need not also mention the mother of children also murdered as a result of that indiscriminate bombing of civilians; nor the unprovoked attack against Jordan on the night of 29/30 April 1966, in which eleven unarmed civilians were killed in the dark while asleep, killed in cold blood. Several were injured and twenty-three houses were blown up.

18. In reference to the building, I was simply trying to expose the false and exaggerated picture Mr. Comay was attempting to build in his statement. The house was uninhabited and was apparently intended for storage. I obtained this information from the one-sided report of Mr. Comay. What the Israelis are telling us is that infiltrators crossed the demarcation line from Syria, all the way to Israel, and placed a mine of such power that it damaged only a few roof tiles in this 4 by 8-metre house, and then crossed another demarcation line into Lebanon.

19. I should like to ask not only: Would the Syrian Government be behind such an act? but also, indeed: Would individuals with such daring be satisfied with such insignificant results? Could they not, on a mission like this, be armed with more destructive weapons to inflict damage? Would they not have been more discriminate in the selection of their target than to have chosen this so-called building and chicken coops, inasmuch as, on their long route and in the settlement itself they passed, they must have come across so

condamnant exclusivement la Jordanie ou faisant la lumière sur sa culpabilité.

16. Nous continuons donc d'affirmer qu'à moins que ces accusations ne fassent l'objet d'une enquête en bonne et due forme par la Commission mixte d'armistice syro-israélienne, qu'Israël boycotte, nous ne pouvons pas ici, au Conseil, nous fonder sur un rapport unilatéral, que même le Président de la Commission mixte d'armistice n'aurait pas accepté dans des circonstances analogues. J'espère que tous les membres du Conseil y réfléchiront, car c'est très important. Si nous nous fondons sur de tels rapport, non seulement nous créerons un précédent regrettable, mais nous saperons le mécanisme créé dans la région à cette fin précis. En fait, ce mécanisme est sur place pour traiter d'allégations de ce genre.

17. Avant d'en terminer sur ce sujet, je voudrais faire une observation sur ce qu'a dit M. Comay à propos du bâtiment où la mine avait été placée. Je suis tout à fait d'accord avec lui pour estimer que la vie des gens qui habitent dans des cabanes ou des logements modestes est tout aussi précieuse que celle des gens plus fortunés n'importe où dans le monde. Toutefois, il aiderait beaucoup le Conseil s'il pouvait faire partager ces sentiments humains aux autorités israéliennes qu'il représente ici. Avec les effusions de sang, les assassinats et la terreur qu'elles ont à leur actif, c'est elles qui ont le plus grand besoin de ce conseil. Eventuellement, il pourrait aussi leur rappeler qu'au cours de l'attaque aérienne du 14 juillet 1966, un garçon de 6 ans, Ismaël Hamed, a été assassiné. On l'a trouvé sur la route, baignant dans une flaque de sang; il avait perdu beaucoup de sang à la suite de blessures au cou et aux épaules. Je n'ai pas besoin de rappeler que la mère de plusieurs enfants a aussi été assassinée dans ce bombardement aveugle de la population civile, ni que, durant l'attaque non provoquée de la nuit du 29 au 30 avril 1966 contre la Jordanie, 11 civils non armés ont été tués de sang-froid dans l'obscurité, tandis qu'ils dormaient. Plusieurs autres ont été blessés et l'on a fait sauter 23 maisons.

18. En ce qui concerne le bâtiment en question, j'essayais simplement de montrer que M. Comay en a fait dans sa déclaration une description fausse et exagérée. La maison était inhabitée et était apparemment destinée à servir d'entrepôt. J'ai puisé ce renseignement dans le rapport unilatéral de M. Comay. Ce que nous disent les Israéliens, c'est que des infiltrateurs ont franchi la ligne de démarcation à partir de la Syrie, jusqu'en Israël, ont placé une mine tellement puissante qu'elle a seulement endommagé quelques tuiles dans le toit de cette maison de 8 mètres sur 4, et qu'ils ont ensuite franchi une autre ligne de démarcation pour passer au Liban.

19. Je voudrais demander non seulement si le Gouvernement syrien serait prêt à encourager des actes semblables mais aussi, en fait, si des individus aussi téméraires se contenteraient de résultats aussi insignifiants? Pour accomplir une telle mission, ne pourraient-ils pas être munis d'armes plus destructrices pour causer des dégâts? N'auraient-ils pas mieux choisi leur objectif, au lieu de se contenter de ce prétendu bâtiment et de ce poulailler, puisque, tout au long de leur route et dans la colonie même

many houses to choose from?

20. I will have nothing more to say, other than making one observation in this connexion. The New York Times of 1 August 1966 informed us that this same place of Israel-created tension, Almagor, is now being exploited in "a spontaneous tourist boom" for American tourists and others to go to visit. The article further stated: "... the Minister of Tourism, Moshe Kol, who was invited to join the growing stream of sightseers Friday, has promised to help Almagor develop its new-found attraction."

21. I should like to correct Mr. Comay on another point. There is a misquotation of the Chairman of the Jordan-Israel Mixed Armistice Commission. I have taken the trouble to look in the official record, and I must say that there was a large discrepancy between Mr. Comay's quotations and the actual facts. I have discussed this point before, and I should like to leave it to the Council without further comment.

22. In his distortions, Mr. Comay went to the extent of injecting the subject of religion. He imputed to me having spoken about Judaism and Protestantism. Of course, I need not take much of the time of the Council to cite so many distortions of this kind. I should simply like to say that, as my colleagues around this table know, for they all heard me, I never mentioned a thing about Protestantism. Moreover, I never confuse Zionism with Judaism; I never confuse them because one is a religion, a faith and the other is a destructive, immoral, indecent movement. All my speeches are on record, and Mr. Comay heard me; he knows very well that I never mentioned Protestantism. Maybe he wanted to exploit religion for propaganda purposes. But at least we were hoping that he would have the courtesy not to exploit great religions, nor this responsible forum, for Zionist propaganda.

23. I should like to refer to one other misleading statement. Mr. Comay attempted in vain to create the impression that there are many charges and condemnations against Jordan. This is just the way he made certain unfounded allegations against the Government of Syria. But our record is clear. He knows very well that the Israel authorities presented forty-six charges against Jordan in 1965. Let him cite one condemnation against the Government of Jordan, one single condemnation. In Jordan, the Mixed Armistice Commission meets, with both parties and the Chairman present, unlike the other Commission, which Israel boycotts. In fact, in many of these complaints, the Chairman did not find any reason or shadow of evidence to justify a meeting of the Mixed Armistice Commission. Many of these charges were not even considered; no meeting was called to consider a charge of that weak nature.

devant laquelle ils ont passé, ils ont dû voir de nombreuses autres maisons entre lesquelles ils n'avaient qu'à choisir?

20. Je n'ai rien d'autre à ajouter, sinon une observation que je vais me permettre de faire à ce sujet. Le New York Times du 1er août 1966 nous informait que ce lieu même où Israël a créé la tension, Almagor, est considéré maintenant comme un site touristique, objet d'une "vogue spontanée" pour les Américains et tous ceux qui y vont. L'auteur de l'article indique en outre que: "Le Ministre du tourisme, Moshe Kol, qui avait été invité à se joindre vendredi dernier au flot croissant des visiteurs avait promis d'aider Almagor à mettre en valeur cette nouvelle attraction."

21. J'aimerais apporter une correction à ce qu'a dit M. Comay sur un autre point. Il y a eu une citation erronée des paroles prononcées par le Président de la Commission mixte d'armistice jordano-israélienne. J'ai pris la peine de consulter le compte rendu officiel et je dois dire qu'il y a une grande discordance entre les citations faites par M. Comay et les faits réels. J'ai déjà discuté de cette question et sans faire d'autre commentaire je laisse au Conseil de sécurité le soin de l'apprécier.

22. Dans cette déformation des faits, M. Comay est allé jusqu'à mêler la religion. Il a prétendu que j'avais parlé de judaïsme et de protestantisme. Il va de soi que je n'abuserai pas de la patience du Conseil en énumérant de nombreuses déformations de cette nature. Je voudrais dire simplement, comme le savent bien mes collègues présents autour de cette table, qui m'ont tous entendu, que je n'ai jamais mentionné quoi que ce soit concernant le protestantisme. En outre je n'ai jamais confondu le sionisme avec le judaïsme. Je ne les ai jamais confondus parce que l'un est une religion, une croyance, tandis que l'autre est un mouvement destructeur, immoral et indécemment. Toutes mes interventions sont consignées dans les comptes rendus et M. Comay m'a parfaitement entendu, il sait fort bien que je n'ai jamais parlé du protestantisme. Peut-être avait-il l'intention de se servir de la religion à des fins de propagande? Du moins espérons-nous que M. Comay aurait la courtoisie de ne pas exploiter les grandes religions, ni d'utiliser cette enceinte pour y faire de la propagande sioniste.

23. Je voudrais relever une autre affirmation fallacieuse. M. Comay s'est efforcé en vain de créer l'impression que la Jordanie a été l'objet de nombreuses accusations et condamnations. C'est exactement de la même manière qu'il s'est livré à certaines allégations dénuées de fondement contre le Gouvernement de la Syrie. Mais notre dossier est vierge. M. Comay sait fort bien que les autorités israéliennes ont, en 1965, déposé 46 plaintes contre la Jordanie. Qu'ils nous cite une seule condamnation encourue par le Gouvernement de la Jordanie! En Jordanie, la Commission mixte d'armistice se réunit, en présence du Président et des deux parties, alors que tel n'est pas le cas de l'autre commission, qu'Israël boycotte. En fait, dans nombre de ces cas, le Président n'a pu découvrir aucune raison, et pas même l'ombre d'une preuve, pour justifier une réunion de la Commission mixte d'armistice. Beaucoup de ces plaintes n'ont pas

24. Finally, much has been said about cause and causation—the causes, the roots, what is behind what is going on in the area. Mr. Comay spoke about cultivation, infiltration, so-called sabotage, no man's land, peace and all kinds of causes. We submit that he would be well advised to go beyond the question of cultivation. If there is infiltration—and we deny responsibility for any such infiltration—it must be a reaction to the behaviour of an immoral movement still practising in our area. As long as this practice continues, the Zionists will continue to find themselves foreign to the area, to its people and their values, and to their culture. The Zionists have to think of their acts, of their deeds, of their behaviour, and then they may even find the answer.

25. While we are sitting to consider the Israel air attack against Syria and find out the real cause of all these Israel aggressions, a panel discussion sponsored by the American Jewish Congress has been going on in Tel Aviv, studying—and here I am quoting The New York Times of 30 July 1966, which provides a very enlightening insight—"... how uniqueness can be preserved". We are still living in a world of uniqueness—of racism, of the superiority of Zionism. According to The New York Times, Israel's participants—that is, those who participated in that panel discussion in Tel Aviv—said that the only salvation for the preservation of Jewishness was in emigration to Israel. Mr. Israel Eldad, a terrorist leader, described the failure of American Jews to emigrate in large numbers as "Jewish suicide". This also was reported by The New York Times. They have to bring them all to Israel and expand into Arab lands, displacing more Arab people.

26. The main issue, however, has not been solved through this panel discussion, this American-Israel "dialogue". There was "no agreement among the panelists as to whether Jewishness was anything more than the common history and heritage or whether it was also a common experience and future". This was not solved. There was too much emphasis, in this Fifth Annual American-Israel dialogue, sponsored by the Zionist, American Jewish Congress, on the point that "unless Israel and American Jews could foresee a common experience and common hope for the future" nothing would unite them.

27. I am glad that the Zionist Jews in the United States and Zionist Jews in Israel are considering an issue which is, in fact, the crux of the problem. It is behind every aspect of the Palestine question. Perhaps through such panel discussions they will go deeper and make an objective analysis of the problem. Perhaps they will realize that the forced expulsion of Arabs to make room for intimidated Jewish immigrants does not solve the problem. Perhaps they will realize that creating a purely Jewish State is not the solution in the world of today, the world of

même été examinées et aucune séance n'a été tenue pour étudier une accusation si mal fondée.

24. Enfin, on a beaucoup parlé de cause et de relation de cause à effet, des causes, des racines, de ce qui est à l'origine de la situation dans cette région. M. Comay a parlé de la question des cultures, des infiltrations, de prétendus sabotages de no man's land, de paix et de toutes sortes de causes. Nous estimons que M. Comay serait bien avisé d'aller au-delà des questions de culture. S'il y a des infiltrations, et nous rejetons toute responsabilité à cet égard — elles doivent être la conséquence du comportement immoral d'un groupement qui sévit encore dans notre région. Tant que ces pratiques persisteront, les sionistes seront considérés comme étrangers à la région, à la population, à ses valeurs, à sa culture. Les sionistes doivent réfléchir à leurs actes, à ce qu'ils font, à leur comportement, et peut-être trouveront-ils alors la réponse.

25. Tandis que nous siégeons ici et que nous traitons de l'attaque aérienne d'Israël contre la Syrie en essayant de déterminer la cause véritable de toutes ces agressions israéliennes, un groupe patronné par l'American Jewish Congress s'est réuni à Tel-Aviv pour discuter du sujet — et ici je cite le New York Times du 30 juillet 1966, qui est particulièrement significatif —: "Comment notre caractère unique peut-il être préservé?" Nous vivons encore dans un monde de groupes à caractère "unique", de racisme, de supériorité du sionisme. D'après le New York Times, les participants d'Israël — c'est-à-dire ceux qui faisaient partie de ce groupe de discussion à Tel-Aviv — ont dit que le seul moyen de préserver les caractères juifs était l'immigration vers Israël. M. Israël Eldad, chef terroriste, indiquant que les Juifs américains n'avaient pas émigré en grand nombre, a qualifié ce fait de "suicide juif". Ceci figurait dans le New York Times. Ils veulent tous les amener en Israël et s'étendre en territoire arabe en expulsant davantage d'Arabes.

26. Cependant, le problème principal n'a pas été résolu par cette discussion, ce "dialogue" du groupe américano-israélien. Les participants ne sont pas tombés d'accord sur le point de savoir si la qualité de Juif ne constituait rien de plus qu'une histoire, un héritage commun, ou bien également une expérience et un avenir communs. Cette question n'a pas été résolue. Au cours de ce Cinquième dialogue annuel israélo-américain, patronné par l'organisation zioniste, American Jewish Congress, on a trop insisté sur le fait que, "à moins que les Juifs américains et israéliens n'envisagent une expérience commune et ne nourrissent un espoir commun pour l'avenir", rien ne saurait les unir.

27. Je suis heureux que les Juifs sionistes aux Etats-Unis et les Juifs sionistes en Israël examinent une question qui, en fait, est la clef du problème. Elle est à la base de toutes les facettes de l'affaire palestinienne. Peut-être, au moyen de ces discussions de groupe, considéreront-ils le problème de manière plus approfondie et en feront-ils une analyse objective. Peut-être se rendront-ils compte que l'expulsion forcée des Arabes pour faire place à des immigrants juifs intimidés ne résout pas le problème. Peut-être aussi comprendront-ils que la création d'un Etat

togetherness, the world of human rights, the world of the United Nations Charter.

28. One rabbi alluded to the civil rights and peace movements. He mentioned apartheid in South Africa. I should again like to quote from The New York Times, from the issue of 30 July 1966, which stated: "His notion was derided by Israel panelists who said"—and I emphasize this—"those were universal humanitarian values and not particularly Jewish."

29. Perhaps the Zionist leaders and thinkers would reconsider their stand. There is not one fixed origin or colour or definition of human values. They are the result of human struggle and experience. It will not solve the Zionist problem to keep insisting that there should be a State for a chosen Zionist people in order to preserve the uniqueness—that was the word used at the above-mentioned conference—of what they call the race.

30. For the benefit of those Zionist leaders and thinkers—I do not know whether or not the panel discussion has been concluded—I should like to quote from a book by a Jewish rabbi and scholar, Mr. Elmer Berger. He wrote a book called The Jewish Dilemma. He is of the Jewish faith and here is what he had to say a long time ago on this very issue:

"Jews as well as others denounce the Nazi race ideas, yet some Jews subscribe to the notion that they are a separate people or race whose problems can only be solved by the establishment of a country of their own. If this is so, how does this concept differ from the implications of the Nazi theory that Jews are eternally different—an unintegratable element?"^{1/}

He went on to ask the following question—and this is a question for Mr. Comay to ponder: "Isn't it a curious thing, and tragically ironic, that Zionists and extreme anti-Semites agree on the same solution— isolate the Jews in a country of their own?"^{1/}

31. When Jews were being subjected to persecution in every corner of the earth, they found shelter in our area; they found us hospitable, kind and understanding. We did not change, but their leaders did. They created a racial movement, a segregationist movement, a destructive movement called the Zionist movement. It is that movement which has created the Jewish problem. It is that very movement which breeds anti-Semitism. It makes distinctions even among human values and human rights. Saying: "This is Jewish and this is Gentile", it divides the world into Jews and Gentiles. It tells every Jew that he is an Israeli. It tells the American Jew: You are not American; you are a Jew; go home; you belong to Israel.

^{1/} Elmer Berger, The Jewish Dilemma (New York, The Devin-Adair Company, 1945), pp. 4 and 5.

purement juif n'est pas la solution dans notre monde contemporain, un monde de solidarité, un monde des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies.

28. Un rabbin a fait allusion aux mouvements en faveur des droits civiques et de la paix. Il a parlé de l'apartheid en Afrique du Sud. A cet égard j'aimerais citer à nouveau le New York Times du 30 juillet. "Des membres du groupe d'études israélien ont raillé l'idée selon laquelle" — et je tiens à souligner cela — "il s'agissait là de valeurs humanitaires universelles et non pas spécifiquement juives."

29. Peut-être les dirigeants et penseurs sionistes reviendront-ils sur leur position. Pour les valeurs humaines il n'y a pas une seule origine, une seule couleur, une seule définition fixées une fois pour toutes. Elles sont le fruit des luttes et des expériences humaines. On ne résoudra pas le problème sioniste en continuant à exiger l'existence d'un Etat pour le peuple élu, les sionistes, afin de préserver son caractère unique — c'est le terme qui a été utilisé lors de la conférence dont j'ai parlé précédemment — ce qu'ils appellent sa race.

30. A l'intention de ces dirigeants et penseurs sionistes — je ne sais pas si la discussion de ce groupe a pris fin — je voudrais citer un rabbin et érudit juif, M. Elmer Berger. Il a écrit un ouvrage intitulé The Jewish Dilemma. Il appartient à la religion juive. Voici ce qu'il avait à dire il y a longtemps déjà sur cette même question:

"Les Juifs, tout comme d'autres, dénoncent les idées racistes nazies. Néanmoins certains Juifs acceptent l'idée qu'ils forment un peuple ou une race distincts dont les problèmes ne peuvent être résolus que par la création d'un pays qui leur soit propre. Puisqu'il en est ainsi, en quoi cette notion diffère-t-elle des implications de la théorie nazie selon laquelle les Juifs seront éternellement différents et constituent un élément qui ne saurait être assimilé?"^{1/}

Et il poursuit en posant la question suivante, à laquelle j'aimerais que M. Comay réfléchisse: "N'est-il pas vraiment curieux et tragiquement ironique que les sionistes et les antisémites extrémistes parviennent à la même conclusion, à savoir isoler les Juifs dans un pays à eux?"^{1/}

31. Lorsque les Juifs étaient persécutés aux quatre coins du monde, ils ont trouvé chez nous abri, hospitalité, bonté et compréhension. Ce ne sont pas nous qui avons changé, mais leurs dirigeants. Ils ont créé un mouvement racial, un mouvement de ségrégation, un mouvement destructeur appelé mouvement sioniste. C'est ce mouvement qui est à l'origine du problème juif. C'est ce même mouvement qui engendre l'antisémitisme. Il établit même des distinctions parmi les valeurs humaines et les droits de l'homme. En proclamant "Voilà les Juifs et voilà les Gentils", il divise le monde en deux catégories, les Juifs et les Gentils. Il dit à chaque Juif qu'il est un israélien. Il dit au Juif américain: "Vous n'êtes pas Américain, vous êtes Juif; rentrez chez vous, votre pays c'est Israël."

^{1/} Elmer Berger, The Jewish Dilemma (New York, The Devin-Adair Company, 1945), p. 4 et 5.

32. According to a report in The New York Times of 29 December 1960, Mr. Ben-Gurion went to the extent to saying that: "Jews who lived outside Israel were Godless and violated the precepts of Judaism every day they remained away from the country. Whoever dwells outside the land of Israel is considered to have no God." Those were the words of the ex-Prime Minister of Israel, one of the champions and leaders of the Zionist movement.

33. And in respect of this particular behaviour of Zionism, I ask in all sincerity: What is the difference between the Hitler of yesterday and the Mr. Ben-Gurion of today? Hitler used to tell the Jews in Germany: You are not a German; you are a Jew. Today do not the Zionist leaders tell the American Jews: You are not Americans; you are Jews; go to Israel. And then, turning to the indigenous Arab people of Palestine, who have lived there from time immemorial, they say: You will never be accepted here. This is a Jewish State. It should be a purely Jewish State. Stay out and let us make peace. That is exactly the position of Israel today.

34. To us, therefore, there is no other choice; there is no alternative. To us the Zionists come as aggressive invaders, and as such they have to be rejected. Invaders of Asia and Africa come and go. They never stay too long. Over our long and rich history, many such ethnic groups have invaded part or parts of our homeland. I am sure some members round this table have had experience of that. These invasions had to come to an end. The present Israel invasion, motivated by the Zionist desire for expansion, cannot be an exception to the rule. Let every Zionist know this. They have to change their hearts and minds and their behaviour. In the world of today, political Zionism is not the solution for the Jews in Israel. It never was and never will be—and the Israelis should ponder this.

35. The PRESIDENT: I call on the representative of Israel in exercise of the right of reply.

36. Mr. COMAY (Israel): The statement that we have just heard strikes me as a rather polemical one that does not really call for any reply, particularly after the very lengthy debate the Council has had on the agenda before it and at a stage when it is nearing the vote on a draft resolution submitted to it. I would therefore simply reserve my delegation's position.

37. The PRESIDENT: I have no further names inscribed on my list of speakers, and under the circumstances I should like to propose that this meeting be adjourned and that it be convened again tomorrow morning at 11 o'clock, at which time I think we will be in a position to come to a vote on the draft resolution submitted by the delegations of Jordan and Mali [S/7437].

32. D'après un article paru le 29 décembre 1960 dans le New York Times, M. Ben Gourion est allé jusqu'à dire que: "Les Juifs qui ont vécu hors d'Israël sont des gens sans Dieu qui ont violé les préceptes du judaïsme aussi longtemps qu'ils sont demeurés hors de leur pays. Quiconque n'habite pas en Israël est considéré comme n'ayant pas de Dieu." Ce sont là les propres paroles de l'ancien Premier Ministre d'Israël, l'un des champions, l'un des dirigeants du mouvement sioniste.

33. A propos de cette attitude caractéristique du sionisme, je demande en toute sincérité: Quelle est la différence entre l'Hitler d'hier et le Ben Gourion d'aujourd'hui? Hitler disait aux juifs d'Allemagne: Vous n'êtes pas des Allemands, vous êtes des Juifs. Aujourd'hui les dirigeants sionistes ne disent-ils pas aux Juifs américains: vous n'êtes pas des Américains, vous êtes des Juifs, allez en Israël. Puis, se tournant vers la population autochtone arabe qui habite la Palestine depuis des temps immémoriaux, ils lui disent: vous ne serez jamais acceptés ici. Cet Etat est un Etat juif. C'est un Etat qui doit être exclusivement juif. Restez hors de chez nous et faisons la paix. Telle est exactement la position d'Israël aujourd'hui.

34. Ainsi nous n'avons pas le choix, nous ne pouvons rien faire d'autre. A nos yeux les sionistes sont des agresseurs, des envahisseurs et en tant que tels ils doivent être repoussés. En Asie et en Afrique, les envahisseurs vont et viennent; ils ne demeurent jamais longtemps. Au cours de notre riche et longue histoire, bien des groupes ethniques du même genre ont envahi une ou plusieurs parties de notre pays. Je suis sûr que certains des membres du Conseil réunis autour de cette table en ont eu l'expérience. Ces invasions ont dû prendre fin. L'invasion israélienne actuelle, provoquée par les visées expansionnistes des sionistes, ne saurait faire exception à la règle. Que chaque sioniste en prenne conscience. Il faut que leurs sentiments, leur état d'esprit et leur comportement changent. Dans le monde d'aujourd'hui, le sionisme politique n'est pas une solution pour les juifs d'Israël. Il ne l'a jamais été et ne le sera jamais. Que les Israéliens y réfléchissent bien.

35. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant d'Israël dans l'exercice de son droit de réponse.

36. M. COMAY (Israël) [traduit de l'anglais]: La déclaration que nous venons d'entendre, et qui me frappe par son ton assez polémique, n'appelle en réalité aucune réponse, notamment après les très longs débats que le Conseil a consacrés à l'examen du point inscrit à son ordre du jour et alors que le projet de résolution qui lui a été soumis doit incessamment être mis aux voix. C'est pourquoi je me bornerai à réserver la position de ma délégation.

37. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Je propose donc que nous levions la séance jusqu'à demain matin, 11 heures; je pense que nous serons alors en mesure de voter sur le projet de résolution soumis par la Jordanie et le Mali [S/7437].

38. Mr. SEYDOUX (France) (translated from French): I have absolutely no objection to the proposal that you have just made, Mr. President, namely that we should adjourn this meeting now and meet again tomorrow morning. The only question that I wish to ask is whether, during tomorrow morning's meeting, delegations—including my own—will have an opportunity to explain their votes before the voting.

39. The PRESIDENT: The answer is in the affirmative. I certainly have no objection to any member taking the floor, either before or after the vote has been taken, in explanation of vote.

40. As the members of the Council may be aware, a letter was received by the President just before this afternoon's meeting from the United Kingdom delegation, in which it requested an immediate meeting of the Security Council for the consideration of a complaint by its Government. I intend to convene a meeting of the Council as soon as I have completed the necessary consultations in order that the representative of the United Kingdom may present his complaint.

41. If there are no objections, I shall declare this meeting adjourned until tomorrow morning.

The meeting rose at 4.25 p.m.

38. M. SEYDOUX (France): Je n'ai absolument aucune objection à la proposition que vous venez de faire, Monsieur le Président, c'est-à-dire à ce que nous levions maintenant cette séance et à ce que nous nous réunissions à nouveau demain matin. La seule question que je désire poser est de savoir si, au cours de cette séance de demain matin, les délégations — dont la mienne — auront la possibilité d'expliquer leur vote avant le scrutin.

39. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Certainement je n'aurai aucune objection à ce que des membres du Conseil prennent la parole soit avant, soit après le scrutin, pour expliquer leur vote.

40. Comme les membres du Conseil le savent, j'ai reçu, juste avant la séance de cet après-midi, une lettre de la délégation du Royaume-Uni qui demande une réunion d'urgence du Conseil pour l'examen d'une plainte de son gouvernement. J'ai l'intention de convoquer le Conseil de sécurité aussitôt que j'aurai achevé les consultations nécessaires afin que le représentant du Royaume-Uni puisse présenter la plainte de son gouvernement.

41. S'il n'y a pas d'objection, je lève la séance. La prochaine séance aura lieu demain à 11 heures.

La séance est levée à 16 h 25.